

Aktif FPO

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Aktif FPO
Famille du produit	Savon à mains
Usage recommandé	Savon à mains.
Fabricant	Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	Aktif

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification: Liquides inflammables - catégorie 4, Irritation oculaire - catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide combustible. Provoque une irritation oculaire.

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	64742-48-9	15-40	Sans Objet	Sans Objet
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with isopropylamine	68584-24-7	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Alcohols (C12-15) Ethoxylate	68131-39-5	1-5	Sans Objet	Sans Objet

Identificateur du produit : Aktif FPO - Ver. 1

Date de préparation : le 23 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : Aktif

Page 01 de 06

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Ce produit est formulé pour une utilisation sur la peau mais devrait toujours être immédiatement lavé avec beaucoup d'eau. Cesser d'utiliser si l'irritation et la rougeur se développent. Si les conditions persistent plus que 72 heures, consultez un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Ingestion

Garder les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Les effets sont immédiats et retardés. Les symptômes peuvent inclure des cloques, des irritations, des brûlures et des douleurs. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, heure du contact). Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Revoir la section 2 de la FDS pour voir tous les dangers potentiels.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide combustible. Peut s'enflammer s'il est chauffé.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:
Le matériau peut créer des conditions glissantes.

Précautions relatives à l'environnement:

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liant universel, sciure (bran de scie)).

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact visuel.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Identificateur du produit : Aktif FPO - Ver. 1

Date de préparation : le 23 avril, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

FDS No. : Aktif

Page 02 de 06

Fumer, manger et boire devrait être interdit dans le champ d'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales règlements.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Les lunettes de sécurité sont suggérées lors de l'usage intensif de ce produit et dans un environnement institutionnel

Porter des lunettes anti-éclaboussures pour produit chimique dans un environnement industriel.

Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence Pâte violet.

Odeur Fruitée

pH 7

Densité relative (eau = 1) 1.0188

Autres informations

État physique Liquide

Formule moléculaire Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	> 2500 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
C12-15, Alcool ethoxylé		2000 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

Oral ATEmix = 16666.67 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 66666.66 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Identificateur du produit : Aktif FPO - Ver. 1

FDS No. : Aktif

Date de préparation : le 23 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 06

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**Inhalation**

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction**Développement de la progéniture**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Dangers aigus pour le milieu aquatique**

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
C12-15, Alcool ethoxylé	5-10 (96 heures)	5-10 (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		10-100 (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

Identificateur du produit : Aktif FPO - Ver. 1

Date de préparation : le 23 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : Aktif

Page 04 de 06

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Recommandation des méthodes de traitement des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, à moins dilué ou neutralisé de manière significative.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

· Recommandation pour emballages non nettoyés:

Ne pas réutiliser les contenants vides.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau.

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction.

Réglementation personnalisée 1

Europe :

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : Yes.

European List of Notified Chemical Substances (ELINCS) : No.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 23 avril, 2018

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health

Références <https://echa.europa.eu/fr/>

Identificateur du produit : Aktif FPO - Ver. 1

FDS No. : Aktif

Date de préparation : le 23 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 06

<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.
Security data sheets of the suppliers.

Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.